

## COMMUNE DE GESVES

### CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,  
le Collège communal a l'honneur d'inviter  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal  
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 22 janvier 2023 à 19h30  
**à l'école communale de l'Envol (Agora)**  
(rue des Ecoles, 2 à 5340 FAULX-LES TOMBES)

### ORDRE DU JOUR

#### EN SEANCE PUBLIQUE

#### **AFFAIRES GENERALES**

1. Remplacement du Président de l'Assemblée
2. Motion du Conseil communal de Gesves demandant la libération de Monsieur Olivier VANDECASTEELE détenu en Iran

#### **MOBILITE**

3. Plan d'investissement Wallonie cyclable 2020-2021 Phase I - Aménagement d'une piste cyclable rue Fau Sainte-Anne (Bois de Gesves) - Approbation des conditions et du mode de passation - PST 2.2.9.2

#### **ENVIRONNEMENT**

4. Opération Zéro Déchet - Actions 2023 - PST 2.4.5.3 – Information

#### **FINANCES**

5. Budget 2023 - Décision de l'autorité de Tutelle - Information

#### **MARCHES PUBLICS**

6. Marché public de fournitures relatif à l'acquisition de véhicules neufs pour les Services Techniques - approbation des conditions et du mode de passation
7. Délégation du Conseil communal vers le Collège communal en matière de marchés publics et de concessions - Décret du 6 octobre 2022 - Modification du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation
8. Urgence impérieuse - Désordres dans les maçonneries de façade de la maison communale de Gesves - Mise en place d'un tirant - Approbation de l'attribution – Information

#### **ENSEIGNEMENT**

9. Ecoles communales - Population scolaire au 16/01/2023

#### **PATRIMOINE**

10. Mise en location de l'espace HORECA des Grottes de Goyet - Prise de connaissance du projet de bail commercial - PST 2.4.11.2

#### **PETITE ENFANCE**

11. ASBL LES ARSOUILLES - Reconduction de la convention - Année 2023

## LOGEMENT

12. Mandat de gestion logement moyen - Convention de location - Appartement 5P rue de la Pichelotte - Les Logis andennais sclr

## A HUIS CLOS

## ENSEIGNEMENT

1. École communale de la Croisette- Mise en disponibilité pour maladie - (AB) - Ratification de la décision du Collège communal du 30/01/2023
2. École communale de la Croisette- Désignation d'une institutrice maternelle à raison de 13 p/s suite à l'augmentation de cadre maternel du 23/01/2023 - (CC) - Ratification de la décision du Collège communal du 23/01/2023
3. École communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice maternelle à mi-temps (13 p/s PG) suite à l'augmentation de cadre maternel du 23/01/2023 - Ratification de la délibération du Collège communal du 23/01/2023
4. École communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (13 p/s supplémentaires, FN) à partir du 23/01/2023 - Ratification de la délibération du Collège communal du 23/01/2023
5. École communale de l'Envol - Modification de la désignation d'une institutrice maternelle à temps partiel (16 p/s MD) à partir du 23/01/2023 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle à titre définitive (IB) - Ratification de la délibération du Collège communal du 23/01/2023
6. École communale de la Croisette - Désignation à titre temporaire à temps partiel (10 p/s) à partir du 30/01/2023 (MJ) - Ratification de la décision du Collège communal du 30/01/2023
7. École communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice maternelle à temps plein (26 p/s SC) à partir du 26/01/2023 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle à titre définitive (IB) - Ratification de la délibération du Collège communal du 30/01/2023
8. École communale de la Croisette - Désignation d'une institutrice primaire à temps partiel (12 p/s AC) du 13/02/2023 au 17/02/2023 - Ratification de la délibération du Collège communal du 13/02/2023.
9. École communale de l'Envol - Désignation d'un maître de psychomotricité à titre temporaire à temps partiel en (2 p/s) du 23/01/2023 au 07/07/2023 (SM) - Ratification de la décision du Collège communal du 23/01/2023

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 13/02/2023

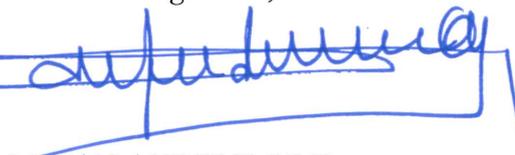
Par ordonnance :

La Directrice générale,

  
M-A HARDY



Le Bourgmestre,

  
M. VAN AUDENRODE